

Enfin si *prosternere* et *procumbere* sont synonymes, pourquoi le missel se sert-il du mot *prosternere* le Vendredi-Saint, et du mot *procumbere* le Samedi-Saint?

Tant que l'autorité supérieure n'aura pas prononcé, je me range du côté des prêtres (et ils sont nombreux) qui ne se couchent pas *de tout leur long* le Vendredi-Saint, à l'office du matin, mais qui se contentent de se prosterner profondément, tenant les genoux *in plano*, les bras et la tête appuyés sur le coussin placé sur le second degré, dans l'attitude même que prend Firmin Paris, lorsque pendant la messe il se prosterne profondément à l'élévation de la sainte Hostie et du calice. On ne se couche pas, il me semble, lorsqu'on est revêtu des ornements sacrés, de la chasuble v. g. Le Samedi-Saint, on n'a que l'aube et l'étole quand on se couche au pied de l'autel.

C'est là mon opinion. Je puis me tromper, je ne décide rien. Lorsque la Congrégation des Rites ou une autorité supérieure se sera prononcée, je serai heureux de suivre sa décision; et si j'ai mal interprété la rubrique, je serai heureux de me réformer.

En attendant, je crois faire les choses de la manière indiquée par Falise.

SPES.

VISITÉS PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

CHAPITRE DEUXIÈME

(Suite.)

Cette ville, située sur l'extrémité sud d'un havre peu profond mais très large au fond et très étroit à son entrée, était protégée non seulement par des fortifications considérables, mais par des rochers, par des ilots, par des caps avancés vers la mer et couverts d'artillerie. A l'abri de ces fortifications tant naturelles qu'artificielles, un seul vaisseau une fois rendu dans le